



**Mémoire de la Ville de Montréal**

**DOCUMENT SOUMIS AU GROUPE DE TRAVAIL  
DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION  
DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA TRAITE DES PERSONNES**

**Le 1<sup>er</sup> novembre 2018**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>La métropole .....</b>	<b>5</b>
<b>Les groupes vulnérables présents dans la métropole.....</b>	<b>6</b>
<b>La ligne téléphonique sur la traite des personnes .....</b>	<b>8</b>
<b>Une réalité qui dépasse les frontières du Québec .....</b>	<b>9</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>10</b>



## INTRODUCTION

C'est avec attention que la Ville de Montréal suit les démarches du ministère de la Sécurité publique du Canada visant à mettre en place la nouvelle Stratégie nationale sur la traite des personnes. La traite des personnes étant un crime grave, nous partageons la volonté du gouvernement du Canada de travailler ardemment à mieux comprendre ce phénomène et à le combattre. L'élaboration de la Stratégie nationale sur la traite des personnes est une occasion unique d'arrimer nos efforts en ce sens. Il est cependant essentiel que le gouvernement du Canada prenne en compte les particularités montréalaises dans sa démarche.

## La métropole

En effet, chaque année la métropole est le théâtre d'une panoplie d'événements de grande envergure qui font sa renommée. La traite des personnes et l'exploitation sexuelle des femmes et des filles qui ont lieu en marge de ces festivités font toutefois l'objet de préoccupations bien présentes. Déjà, en novembre 2016, le Conseil des Montréalaises, l'instance consultative de la métropole en matière d'égalité et de condition féminine, a accepté le mandat d'étudier la question de la sécurité des femmes et des filles lors des grands événements publics<sup>1</sup>. En 2017, lors d'une rencontre avec la mairesse, le premier ministre Justin Trudeau a fait part de sa nouvelle vision du tourisme responsable, soulignant l'importance de prendre en compte l'impact social que peuvent avoir les événements de grande envergure, notamment sur les femmes.

Toujours soucieuse d'assurer la sécurité de sa population, la Ville de Montréal a confié au Conseil des Montréalaises le mandat de réaliser une recherche plus exhaustive sur la traite des femmes lors du Grand prix du Canada de Formule 1. L'importance de ce mandat d'une durée de trois ans a été largement commentée par la mairesse, Mme Valérie Plante, au printemps 2018. Cette recherche unique au Canada permettra de brosser un portrait plus précis de la situation et, par le fait même, de déterminer les solutions concrètes qu'il faudra mettre en place.

Par la suite, la Ville a poursuivi ses travaux et élargi son mandat afin de traiter des violences sexuelles. En avril 2018, Montréal a organisé trois rencontres de travail thématiques avec des groupes et des partenaires du milieu (sensibilisation, interventions sur le terrain et industrie touristique) qui avaient pour but d'identifier des orientations et des actions que pourrait mettre en place la Ville dans le dossier de l'exploitation sexuelle, en cohérence avec ses compétences. Enfin, la Ville travaille présentement à la mise sur pied d'un comité aviseur sur les violences sexuelles.

---

1. Conseil des Montréalaises, 2017, *Montréal, une ville festive pour toutes – Avis sur la sécurité des femmes et des jeunes femmes cisgenres et trans lors des événements extérieurs à Montréal*, Ville de Montréal.

**Recommandation 1 : Poursuivre nos efforts pour instaurer les mécanismes de collaboration nécessaires entre tous les ordres de gouvernement, incluant la Ville de Montréal, afin d'améliorer la collecte de données sur la traite des personnes et d'être en mesure d'élaborer des mesures de protection et de prévention aussi efficaces que pertinentes pour les victimes et les personnes vulnérables afin de lutter contre ce phénomène.**

On constate effectivement que les victimes sont souvent dans une situation de grande vulnérabilité, et ce, pour différentes raisons : parcours d'immigration ; connaissance limitée de la langue et du milieu ; réalités familiales ou conjugales marquées par la violence ; dépendances ; troubles de santé mentale, etc. De plus, mentionnons que certains groupes de la population semblent plus à risque, comme les femmes, les membres des Premières Nations, les Inuits et les personnes immigrantes, notamment ceux et celles qui ont un statut d'immigration précaire ou n'ont aucun statut.

**Recommandation 2 : Promouvoir une approche orientée vers la protection des victimes et la réduction de leur marginalisation.**

## **Les groupes vulnérables présents dans la métropole**

Les femmes représentent près de 52 % de la population montréalaise, et certaines d'entre elles vivent dans un contexte de grande vulnérabilité (pauvreté, emploi précaire, violence conjugale, isolement, etc.). Afin de favoriser la participation des femmes dans la Ville, Montréal a notamment adopté en 2008 la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* assortie d'un plan d'action pour faire de la métropole une ville égalitaire. Cette valeur est enchâssée dans la *Charte montréalaise des droits et des responsabilités*. De plus, la Ville a adopté la Déclaration contre les violences à caractère sexuel et elle poursuit ses efforts afin de réviser son programme de sécurité urbaine et de lutte aux gangs de rue.

En 2016, 34 745 personnes se sont réclamées de l'identité autochtone dans la région métropolitaine de Montréal. De plus, entre 2001 et 2016, la population autochtone de la région métropolitaine de Montréal s'est accrue de 211 %, comparativement à un accroissement de 130 % à l'échelle du Québec. En 2016, Montréal s'est résolument engagée sur la voie de la réconciliation avec les peuples autochtones et a affirmé sa volonté de devenir la métropole de la réconciliation. Cet engagement passe notamment par la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, l'endossement unanime de la Déclaration des Nations unies pour les droits des peuples autochtones exprimé le 21 août 2017 ainsi que la mise en place et le soutien de mesures visant à améliorer le sentiment de sécurité des membres des peuples autochtones en milieu urbain.

Certaines recherches<sup>2</sup> et les partenaires œuvrant sur le terrain observent une tendance croissante en matière de traite de personnes, laquelle se traduit par le recrutement et le transport vers Montréal de femmes issues de communautés autochtones du nord du Québec, et ce, aux fins d'une exploitation sexuelle. Pour sa part, la Ville de Montréal soutient notamment un projet de distribution de kits de bienvenue aux femmes autochtones qui arrivent à la gare d'autobus afin de les informer des ressources existantes auprès desquelles elles peuvent recevoir de l'aide ou de l'accompagnement, ainsi que la mise en place d'une agente de liaison autochtone qui fait le lien entre les communautés des Premières Nations, les organismes autochtones en milieu urbain et le Service de police.

Montréal est une métropole accueillante et inclusive qui reconnaît l'apport positif de l'immigration à son développement. Entre 2016 et 2017, l'Agglomération de la Ville de Montréal a accueilli 33 196 personnes immigrantes sur son territoire, soit près de 70 % de l'apport migratoire de tout le Québec<sup>3</sup>. Ainsi, les immigrants représentent-ils plus du tiers de la population de l'agglomération de Montréal<sup>4</sup>. L'immigration à Montréal, c'est 29 000 travailleurs temporaires et 25 000 demandeurs d'asile arrivés en 2017. De plus, Montréal a accueilli diverses vagues de réfugiés. Toutefois, le parcours d'immigration de ces personnes n'est pas toujours linéaire et sans obstacles, ce qui peut les exposer davantage à l'exploitation et à la traite des personnes. Ainsi, afin de mieux faire face à ces défis, mais surtout pour favoriser l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes, la Ville s'est dotée du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal (BINAM).

Montréal s'engage à assurer la protection et l'accessibilité de ses services à toute personne qui vit sur son territoire. Dans cette optique, la métropole est préoccupée par la difficulté d'accès à certains services pour les victimes de traite sans statut (ex. : soins de santé, soins psychosociaux, etc.) et le risque qu'elles soient incarcérées ou déportées pendant une enquête.

Enfin, mentionnons que la Ville de Montréal compte sur son territoire deux centres de protection de l'enfance et de la jeunesse. Chaque année, plusieurs jeunes âgés de 18 ans quittent les services des centres jeunesse et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome. La Ville contribue depuis 2009 à accompagner 25 jeunes chaque année, au moyen du Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse, en offrant une première expérience d'emploi positive. Il n'en reste pas moins que plusieurs jeunes, garçons et filles, de ces centres sont vulnérables à des situations d'exploitation et de traite des personnes en raison d'expériences passées (négligence, abus physiques, sexuels et psychologiques) et parce qu'ils

---

2. Western University, Domestic Sex Trafficking for Aboriginal Girls in Canada: Issues and Implications, Aboriginal Policy Research Consortium International (APRCi), 2010,

<https://ir.lib.uwo.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1404&context=aprci>

3. Montréal en statistiques, Migration internationale, agglomération de Montréal, 2007-2017,

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6897.67885704&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897.67885704&_dad=portal&_schema=PORTAL)

4. Montréal en statistiques, Population et démographie, 26 octobre 2017,

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL\\_STATS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/19\\_POPULATION%20ET%20D%C9MOGRAPHIE\\_26OCTOBRE2017\\_IMMIGRATION\\_AGGLO\\_RMR.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/19_POPULATION%20ET%20D%C9MOGRAPHIE_26OCTOBRE2017_IMMIGRATION_AGGLO_RMR.PDF)

disposent généralement d'un réseau social et familial plus faible pour les soutenir.

En outre, il importe de mentionner que la Ville de Montréal met actuellement au point des outils en lien avec l'Approche d'analyse différenciée entre les sexes + afin de prendre en compte la pluralité des discriminations de classe, de sexe, de genre, d'origine ethnoculturelle, de handicap et autre, dont une même personne peut être victime dans une situation donnée. Il semble pertinent dans l'ensemble de cette démarche de lutte contre la traite des personnes d'appliquer l'ADS+ afin de prendre en compte les besoins différenciés et les particularités de chacune des victimes.

**Recommandation 3 : Le gouvernement du Canada doit soutenir le développement et la mise en œuvre d'initiatives locales, notamment au moyen d'un programme de financement dédié dans ce champ d'intervention et favoriser un meilleur arrimage et un travail de collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour offrir tous les services nécessaires aux victimes de la traite des personnes.**

**Recommandation 4 : La Ville de Montréal invite le gouvernement du Canada à mener des campagnes d'information et de sensibilisation auprès de toute la population et à prévoir des démarches plus spécifiques auprès des groupes vulnérables tels que les femmes, les communautés autochtones, les immigrants et les jeunes.**

## **La ligne téléphonique sur la traite des personnes**

Nous avons constaté qu'un appel de demandes<sup>5</sup> a été lancé en vue de mettre en place un service national téléphonique concernant la traite des personnes, dans le cadre du Programme de contribution pour combattre les crimes graves et le crime organisé (PCCCGCO). Par ailleurs, selon Statistique Canada, les cas de traite d'êtres humains enregistrés par la police au Canada entre 2009 et 2016 ont augmenté de 830 %<sup>6</sup>. La mise en service de cette ligne téléphonique pourrait donc favoriser une plus grande dénonciation et incidemment engendrer un plus grand volume d'enquêtes pour les services policiers.

**Recommandation 5 : Prévoir la disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes – notamment au sein des services de santé, des services sociaux et des corps policiers sensibilisés aux réalités des victimes – pour être en mesure de**

---

5. Sécurité Publique Canada, Service national téléphonique concernant la traite de personnes : Appel de demandes 2018, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/hmn-trffckng/hmn-trffckng-htln/index-fr.aspx>

6. Radio-Canada, Le trafic d'êtres humains, le « secret inavoué » du Canada, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1122545/enlevement-domaine-sexe-traffic-personnes-plan-action>

**traiter adéquatement les dénonciations et répondre aux besoins des victimes de traite qui utiliseront la ligne téléphonique.**

**Recommandation 6 : Veiller à ce que les préposés qui seront affectés à la nouvelle ligne téléphonique reçoivent une formation adéquate, afin qu'ils puissent accompagner les victimes dans leur processus de dénonciation, et ce, sans crainte de représailles pour elles-mêmes ou leurs proches.**

**Recommandation 7 : Assurer une protection et un référencement efficaces des victimes vers les ressources et services pertinents. Un service d'interprétation devrait également être offert afin de permettre à tout un chacun d'utiliser ces ressources.**

Il ne fait aucun doute pour la Ville que la ligne téléphonique de dénonciation doit avoir pour objectif la protection et le respect des droits des personnes.

### **Une réalité qui dépasse les frontières du Québec**

Le SPVM est doté d'un module d'intervention spécialisé dans la lutte à l'exploitation sexuelle et au proxénétisme. Cette année, sur un total de 65 arrestations, 208 chefs d'accusations ont été portés dans 56 dossiers classés par mise en accusation, incluant 10 chefs de traite de personnes.

Afin de lutter contre l'ampleur du phénomène du proxénétisme sans frontières, le gouvernement du Québec a créé l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) en avril 2017. Le commandement de cette nouvelle équipe est confié au SPVM (ES-PROX). Malgré la nouveauté de cette équipe et le fait qu'elle ne se consacre pas uniquement à la traite des personnes, ses travaux ont mené en 2018 à près de 200 chefs d'accusation, dont 13 chefs de traite de personnes. Il s'agit donc d'un phénomène bien réel dans la métropole et au Québec. Les enquêtes sont toutefois complexes et nécessitent parfois la collaboration de plusieurs intervenants.

**Recommandation 8 : Pour assurer la protection des victimes de traite et éviter leur renvoi, mettre en place des mécanismes de collaboration fluides et pérennes entre le Service de police de la Ville de Montréal, la Sûreté du Québec, la Gendarmerie Royale du Canada et l'Agence canadienne des services frontaliers. En amont de cette mesure, la formation adéquate de l'ensemble des forces policières en matière de traite des personnes est incontournable.**

**Recommandation 9 : Inclure des collaborations avec les conseils de bande et les services de polices autochtones pour**

## **répondre aux cas de traites de personnes autochtones et à leur déplacement à l'intérieur du Canada.**

Enfin, le SPVM constate que le manque d'harmonisation des lois sur la protection de la jeunesse peut favoriser les mouvements de personnes aux fins de traite ou d'exploitation et limiter la capacité d'action et de soutien des corps policiers. En effet, les lois provinciales concernant la protection de la jeunesse diffèrent, notamment en ce qui a trait à l'âge où la loi s'applique. Pour certaines provinces comme le Québec et la Colombie-Britannique, la loi s'applique jusqu'à l'âge de 18 ans, alors que dans d'autres provinces comme l'Ontario, voisine immédiate du Québec, la loi s'applique jusqu'à l'âge de 16 ans seulement. Cette différence législative complique certaines enquêtes policières et peut, par la même occasion, priver les intervenants d'un outil pour protéger ces victimes.

**Recommandation 10 : Que le gouvernement du Canada amorce, de concert avec les provinces et tous les corps policiers, une réflexion visant à harmoniser à 18 ans l'âge où se termine la prise en charge légale incluse dans les lois sur la protection de la jeunesse au Canada.**

## **CONCLUSION**

La Ville de Montréal est déterminée à travailler avec l'ensemble des partenaires, dont le gouvernement fédéral, afin de lutter contre la traite humaine. Par voie de conséquence, la mise en place d'une approche orientée vers la protection des victimes et la sensibilisation de la population, sans oublier la formation des acteurs susceptibles d'être impliqués dans le parcours d'une victime de traite, sont essentielles. En outre, la Ville de Montréal souhaite poursuivre ses efforts afin que les événements d'envergure continuent d'être des attraits majeurs dans la métropole, mais que les organisateurs prévoient des mesures pour assurer la sécurité des femmes, notamment. Notre détermination commune face à cet enjeu contribuera à faire du Canada et de la métropole des lieux plus sûrs pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens.